

GPA - Rapport du CCNE du 25 sept 2018 : posture et imposture !

Sans surprise, et sans même se cacher, le CCNE n'a pas pris la peine de reprendre ou même de citer le moindre argument des associations défendant les enfants nés par GPA et a copié collé son avis N°216 de 2017, alors commandé par François Hollande. Deux pages pour évacuer la question, c'est un peu court ! Pour le précédent rapport, le CCNE pas n'avait pas pris la peine d'auditionner toutes les parties prenantes ni les protagonistes. Nous avons en effet demandé à être auditionnés, et nous ne l'avons pas été car plus de 3 mois avant diffusion le rapport était parait-il déjà bouclé. Cette fois-ci, une vague audition a été faite mais aucune de nos propositions n'a été retenue, sauf celle (fortement dénaturée) de l'inscription de l'existence d'une GPA en marge de l'acte de naissance (non accessible aux tiers et uniquement à la majorité de l'enfant).

Quand le CCNE affirme que « *ces demandes de GPA portaient atteinte à l'intégrité des femmes porteuses de grossesse pour autrui, à la fois dans leur corps, dans leur affectivité, dans leur vie familiale* » il n'a pas pris la peine d'analyser les situations, ni les principaux protagonistes, à savoir les parents d'intention, les enfants (maintenant assez grands pour parler en leur nom), les gestatrices. Comme en 2017, il ne cite aucune source ni élément factuel pour corroborer ses affirmations. Et pour cause, les études sociologiques démontrent l'inverse.

De surcroît, quand il prétend toujours sans aucun élément de preuve « *que l'analyse des relations entre les intervenants dans le cadre d'une GPA a d'ailleurs montré un nombre important de risques et de violences, médicales, psychiques, économiques, observables dans toutes les GPA* », c'est faire fi de la réalité des centaines de familles créées, et des innombrables études sociologiques en France et dans le monde. De nombreux colloques comme celui organisé par l'INEED et EHESS (La gestation pour autrui : resituer la France dans le monde. Représentations, encadrements et pratiques) pour n'en citer qu'un, permettent pourtant de s'informer de l'éventail des pratiques et des enjeux réels. On aurait pu également citer les très nombreuses études publiées depuis plus de 10 ans par des chercheuses comme Susan Golombok qui montrent l'absence de problème chez les enfants nés par GPA, et que le CCNE avait pourtant citée dans son rapport de 2010.

C'est faire fi également des 65% de Français favorables à la légalisation de la GPA (sondage La Croix janvier 2018).

Plus encore, les propositions de conditionner la transcription à un test d'ADN et de n'accorder au parent d'intention que la délégation de l'autorité parentale ont été rejetées par la cour de cassation respectivement dans ses arrêts de 2015 et 2017, le dernier autorisant l'adoption par le conjoint. Nulle mention non plus des cas condamnations de la France par la CEDH depuis 2014 pour atteinte à l'identité des enfants causé par le refus de transcription de leur état civil étranger.

De plus, le CCNE n'est pas à un paradoxe près, car les dérives qui existent dans certains pays sont majoritairement alimentées par le fait que la GPA est interdite dans d'autres. Prétendre interdire la GPA au plan international comme le recommandent les plus acharnés des opposants à la GPA est un grossier mensonge puisqu'il y a un consensus mondial pour dire que la régulation est préférable à la prohibition qui elle alimente certains trafics.

Cet avis indigent et plein de contre-vérités, de préjugés est en réalité une posture et une imposture, qui insulte les véritables chercheurs et scientifiques qui eux, ont véritablement approfondi la question. Cette partie du rapport sur la GPA est donc un véritable dossier à charge contre la GPA, déjà pré-écrit et prémâché, de longue date, par des caciques (70 ans en moyenne) qui n'ont même pas pris la peine de lire les opinions favorables de nombre de leurs prédécesseurs dans l'avis de 2010.

Au final, c'est un refus d'entendre et de prendre en compte la réalité portée par les associations ou même encore l'évolution de la jurisprudence, la GPA faisant office de caution envers la Manif Pour Tous pour mieux faire passer la pilule de l'accès à la PMA pour toutes. Il aurait été plus éthique de leur part de ne pas auditionner les associations pour faire croire à un semblant de consultation, puisque le rapport se contente de recopier fidèlement la synthèse des insanités sur la GPA du rapport de 2017.

Sylvie et Dominique Mennesson sont les fondateurs et co-présidents de l'association C.L.A.R.A. et parents de deux jumelles nées en 2000 en Californie (USA) voir leur site : (<http://claradoc.gpa.free.fr>).

Ils ont publié deux livres sur la GPA :

« Interdits d'enfants » (Michalon, 2008) et « GPA : l'improbable débat » (Michalon, 2010)